## DECISION DU MAIRE n° 2020-119

Objet : Contrat pour l'animation d'une conférence "Justinien et Theodora couple impérial et byzantin" à la Bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi nº 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée;

**VU** la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant que la Commune organise dans le cadre de sa politique culturelle des conférences thématiques ;

## **DECIDE**

**Article 1**: de conclure avec Madame Pierrette NOUET, n° SIRET 791 367 543 000 18, domiciliée « Camariguo », Chemin de l'ancienne école, 13 123 ALBARON, un contrat pour l'animation d'une conférence « Justinien et Theodora couple impérial et byzantin » à la Bibliothèque municipale Charles Rostaing.

Durée: mardi 6 octobre 2020 à 18h30

Montant: 250 €

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Article 3: Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 30 septembre 2020

Le Maire, Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Cusé de réception en préfecture 9/3-211300983-20200930-DEC2020-119-AU Date de télétransmission : 16/10/2020

Date de réception préfecture : 16/10/2020